

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
Subvention suite à
travaux 34 rue des
Papeteries

SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 06 décembre 2023 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain
HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,
Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap ALP, Yoann
BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
David DEROSSIS,

Secrétaire de séance :

Sophie DELAIGUE

SUBVENTION SUITE A TRAVAUX 34 RUE DES PAPETERIES

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l’instruction budgétaire et comptable M14 ;

- **Considérant** que la Commune a réalisé en 2020 des travaux de mise en sécurité d’un immeuble brûlé situé 34 rue des Papeteries pour un montant 37 620 euros. L’intervention de l’entreprise, non-assurée et aujourd’hui en liquidation judiciaire, a engendré un effondrement de l’immeuble qui a obligé la Commune à engager en 2023 sa démolition pour un montant de 132 661.62 euros (il avait été oublié l’avenant n°1 prévoyant des travaux supplémentaires pour la réfection de 10.65 m² supplémentaire d’enduit + fourniture et pose de couverture en aluminium d’un montant de 3 147.30 euros TTC) ;
- **Considérant** que la Commune n’étant pas en mesure de pouvoir mettre lesdits travaux à la charge du propriétaire (aucun arrêté de péril, ni arrêté de police générale du Maire n’ayant été pris en 2020), le service de gestion comptable de Thiers a demandé d’inscrire comptablement le montant des travaux réalisés pour 132 661.62 euros TTC au budget principal de la Commune ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L’UNANIMITE :

- **Inscrit** les frais de démolition de l’immeuble situé 34 rue des papeteries pour un montant de 132 661,62 euros au compte 20422 « subvention d’équipement » du budget PRINCIPAL de la Commune ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

La secrétaire de séance



Sophie DELAIGUE

Le Maire,



Stéphane RODIER